



Nuisances sonores et odeurs nauséabondes

Par **berlingote**, le **01/05/2011 à 14:29**

Bonjour,rrnrnJe loue actuellement un appartement dans un immeuble ancien au 2ème étage.rnLa voisine juste au dessus de mon appartement n'a pas, apparemment, toute sa tête et s'évertue tous les jours (et surtout le soir) à taper avec un bâton ou son aspirateur sur le parquet ce qui ne nous permet plus de recevoir des amis, ni de passer une soirée en toute tranquillité. Par ailleurs, comme elle tapait sur la tuyauterie, elle a réussi à causer deux dégâts des eaux si bien que le syndic lui a coupé l'eau (elle est propriétaire, je tiens à la préciser). Elle est sous tutelle et son frère est avocat, si bien qu'elle est indélogeable et non internable car à l'extérieur elle sait bien représenter un rôle.rnrnBref, je ne sais si c'est régulier de lui avoir coupé l'eau, toujours est-il que depuis deux jours nous ne pouvons aérer notre appartement car des odeurs intenses d'urine viennent de notre terrasse. Un propriétaire a déjà fait venir l'hygiène pour signaler les odeurs d'urine venant de son appartement mais plus de nouvelles. Maintenant nous subissons ces odeurs en plus du bruit.rnrnQu'elles sont mes solutions ? Partir ? Je veux bien mais le propriétaire réclame un préavis de 3 mois et je n'ai pas les moyens de payer deux loyers durant 3 mois, sachant que je devrai régler pour le nouvel appartement deux mois d'avance + commission d'agence.rnrnSi quelqu'un peut m'indiquer la marche à suivre.... Merci d'avance.

Par **corimaa**, le **01/05/2011 à 15:07**

[citation]Bref, je ne sais si c'est régulier de lui avoir coupé l'eau[/citation]rrnrnL'eau étant juste vitale, le syndic est sérieusement dans son tort. Mais peut être est-ce en attendant les réparations car les fuites continueraient si l'arrivée d'eau était ouverte.rnrnVous ne pouvez effectivement pas partir avant les 3 mois de préavis mais donnez votre préavis et cherchez ailleurs pour dans 3 mois

Par **berlingote**, le **01/05/2011** à **15:09**

Merci tout d'abord de m'avoir répondu. Le problème c'est que les chaleurs sont arrivées et c'est insupportable au niveau odeurs d'urine dans la chambre et maintenant cela se propage à toutes les pièces donnant sur la terrasse.

Par **mimi493**, le **01/05/2011** à **15:47**

Faites constater l'odeur par un huissier, assignez la personne et son tuteur en référé (voir un huissier pour tout ça)